

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au chalet communautaire, mardi 6 septembre 2022 à 19h30 à laquelle étaient présents:

Madame et messieurs : Guillaume Morin, Jean-Noël Moreau, Sébastien Thériault, Yves Lebel et Linda Lévesque formant quorum sous la présidence de M. Jules Soucy, maire.

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-150-22

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le point « Varia » ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

RS-151-22

Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Il est proposé par Linda Lévesque
et résolu

que le procès-verbal du 22 août 2022 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 31 août 2022 de 485,667.33 \$ au compte courant et de 207,737.06 \$ au fonds de roulement.

Période de questions

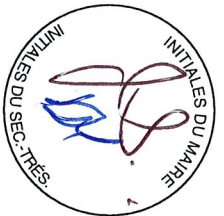
Aucune question.

RS-152-22

Approbation des comptes

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu
d'approuver les comptes ci-dessous décrits :

Comptes à payer - septembre 2022	
Nom	Montant
1 Service incendie Ville Témiscouata-sur-le-Lac (cylindre)	82,78 \$
2 Transport RDL (Électronique Mercier et tests d'eau)	51,73 \$
3 Fonds d'information sur le territoire (mutation)	15,00 \$
4 INFO-Dimanche (tournoi de pompiers)	139,12 \$
5 Manic Sanitation (fournitures chalet)	145,47 \$
6 The Billard Depot inc. (housse table de billard)	300,30 \$
7 Sel Warwick (sel à glace)	11 719,53 \$
8 Doyon Després (grille-pain rotatif)	1 276,22 \$
9 Joseph Dumont (terre mixte et concassé)	58 946,55 \$
10 Place du travailleur (fourniture sécurité)	131,07 \$



No de résolution
ou annotation

11	Macpek (outil)	77,94 \$
12	Les pétroles J. Larochele	1 782,42 \$
13	Construction Michaud (fournitures garage et travaux routiers)	935,77 \$
14	Radiateur Martin (fourniture garage)	30,50 \$
15	Caserne de pompiers (sorties du 19 juillet et 15 août 2022)	722,04 \$
16	DG2 (complexe des Générations)	201,74 \$
17	Englobe (scellement de fissures)	1 711,15 \$
18	Buropro Citation (copies facturables)	173,29 \$
19	Carquest (pièces camion Dodge)	402,46 \$
20	Bell (août et septembre)	485,66 \$
21	Accès Serrurier (bureau et complexe des Générations)	528,65 \$
22	Excavation Gilles Patoine (matériel et travaux)	5 173,50 \$
23	Avantis Coopérative BMR (évier chalet, fourniture garage)	948,89 \$
24	Camping Québec (renouvellement)	546,04 \$
25	Irving Énergie	175,64 \$
26	Denis Clermont (équipement plage)	206,99 \$
27	Denis Moreau (frais de déplacement janvier à juin et frais de congrès)	1 934,01 \$
28	Les Affaires (abonnement)	28,74 \$
29	Marjoli excavation (gravier pour travaux des routes)	4 141,85 \$
30	Webetic (branchement télécopieur et téléphone-salle du conseil)	303,60 \$
	TOTAL	93 318,65 \$

PRABAM : Projet de fondation plage municipale

Le Directeur général informe les membres du conseil de l'avancement des démarches pour l'obtention de soumissions pour les travaux prévus à la plage municipale. Aussitôt les informations complètes, le conseil sera mis au courant.

RS-153-22

TECH 2019-2023 (version 6)

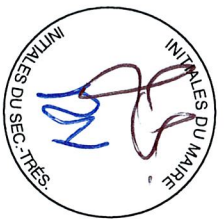
Attendu que :

- La municipalité de Packington a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Sébastien Thériault
et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à décharger le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;



No de résolution
ou annulation

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version no 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux version n° 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiées et reflète les prévisions de coût des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité.

RS-154-22

Sûreté du Québec

Il est proposé par Yves Lebel
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le deuxième versement de la contribution à la Sûreté du Québec de 23,256 \$ en date du 31 octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

RS-155-22

Frais de représentation du maire et des conseillers

Il est proposé par Sébastien Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le versement des frais de représentation du maire et des conseillers pour les mois de juillet, août et septembre 2022 ci-dessous décrit :

Jules Soucy	3,252.96 \$
Guillaume Morin	1,084.32
Jean-Noël Moreau	1,084.32
Sébastien Thériault	1,084.32
Yves Lebel	1,084.32
Linda Levesque	1,084.32
Jérôme Dubé	<u>1,084.32</u>
	9,758.88 \$

Adoptée à l'unanimité.

RS-156-22

Adoption des états financiers de l'OMH de la région de Dégelis

Il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a pris connaissance du rapport du vérificateur externe ainsi que des résultats de son immeuble, démontant un déficit de 9,713 \$. La partie attribuable à la municipalité est de 971\$, laissant un solde à recevoir de 272 \$.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

États financiers trimestriels

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a pris connaissance des états financiers au 31 août 2022 présenté par le Directeur général.

Adoptée à l'unanimité.

RS-158-22

Installation génératrice au propane

Reçu deux soumissions. La plus basse est Propane Select de Rivière-du-Loup

Il est proposé par Sébastien Thériault
et résolu

que le Conseil retienne la soumission de Propane Select pour l'installation des génératrices au propane tel que soumissionné.

Adoptée à l'unanimité.

RS-159-22

Nomination des fonctionnaires désignés- administration et application du Chapitre 11 du Règlement de zonage et des Règlements d'application municipal adoptés en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2)

ATTENDU QU' en vertu des pouvoirs que lui confère le code municipal du Québec L.R.Q., c. C-27.1, la municipalité de Packington peut nommer un fonctionnaire désigné pour l'assister dans l'application de sa réglementation;

ATTENDU QUE le rôle et le titre des personnes responsables de l'émission des permis et du respect des règlements d'urbanisme est décrit à l'Article 3 et suivant du Règlement sur les permis et certificats numéro 291-2017;

Il est proposé par Linda Lévesque
et résolu

que la municipalité de Packington nomme les personnes suivantes au poste de fonctionnaire désigné pour l'administration et l'application du Chapitre 11 du règlement de zonage no : 287-2017, du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22), du Règlement sur le prélèvement des eaux et leurs protections (Q-2, r.35.2) et de tout Règlement d'application municipal adoptés en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2):

- Mathieu Lehoux, Coordonnateur de l'aménagement à la MRC de Témiscouata;
- Guillaume Chrétien, Aménagiste-inspecteur à la MRC de Témiscouata;
- Carole Tardif, Aménagiste-inspectrice à la MRC de Témiscouata;
- Lise Beaulieu, Inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata;
- Jean-Pierre Provost, Inspecteur régional à la MRC de Témiscouata;
- Rosalie Beaulieu, Inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata;
- Audrey Dubé-Langlois, Inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata;
- Denis Moreau, directeur général pour la municipalité de Packington

Adoptée à l'unanimité.

Demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Packington désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Packington prévoit la formation de 1 pompier pour le programme Pompier I, 2 pompiers pour le programme autosauvetage, 2 pompiers au programme de matières dangereuses opération, 2 pompiers au programme opérateur d'autopompe et 2 pompiers au programme Officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Temiscouata en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Temiscouata.

Adoptée à l'unanimité.

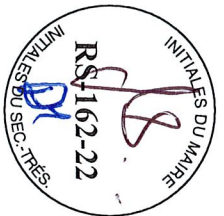
RS-161-22

Réseau Forêt – Bois matériaux de Temiscouata : membership

Il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adhère au Réseau Forêt – Bois matériaux de Temiscouata pour l'année 2023 et autorise le versement de la contribution de 100.\$ s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Rapport travaux abat poussière

Un épandage a été réalisé durant l'été pour une dépense de 8,680.06 \$.

Il est proposé par Linda Levesque
et résolu

que le Conseil municipal a pris connaissance dudit rapport.

Adoptée à l'unanimité.

RS-163-22

Rapport travaux scellement de fissures

Des travaux de scellement de fissures ont été réalisés sur la route du Lac-Jerry et sur la route Packington en partie. Un surveillant des travaux avait été engagé par la municipalité pour s'assurer de la conformité. La dépense pour les travaux s'élève à 15,880.13\$.

Il est proposé par Yves Lebel
et résolu

que le Conseil municipal a pris connaissance dudit rapport.

Adoptée à l'unanimité.

RS-164-22

Rapport travaux marquage de la chaussée

Des travaux de marquage de la chaussée ont été réalisés durant la saison pour une dépense de 6,937.21 \$.

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal a pris connaissance dudit rapport.

Adoptée à l'unanimité.

RS-165-22

Association touristique régionale du Bas-St-Laurent : renouvellement adhésion

Il est proposé par Sébastien Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le paiement de la cotisation de membres 2022-2023 de 339.18 \$ taxes incluses à l'Association touristique régionale du Bas-St-Laurent inc.

Adoptée à l'unanimité.

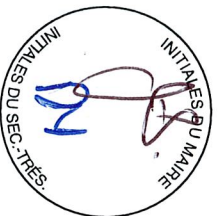
RS-166-22

OMH de la région de Dégelis : Contribution au déficit d'exploitation 2022

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le versement de la contribution de 10% au déficit d'exploitation 2022 au montant de 904 \$.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Varia

7^e Rang Fossés

Mme Linda Lévesque informe les membres du conseil qu'il y aurait des fossés à creuser dans le 7^e Rang. Le directeur général ira vérifier.

Chiens

M. Yves Lebel informe les membres du conseil que lors d'une location de la salle communautaire, plusieurs gros chiens étaient présents à l'intérieur de la salle. On affichera des pancartes d'interdiction d'apporter des chiens dans les salles.

Félicitation nouvelle née

M Jules Soucy donne une motion de félicitation aux parents pour la naissance de leur petite fille Elise, née le 31 août dernier. Le Conseil se joint à M. le maire pour transmettre leurs plus sincères félicitations et longue vie à Elise et prompt rétablissement à la maman.

Période de questions

- Un contribuable demande ou le dossier du cellulaire est rendu dans son développement sur notre territoire.
- Une contribuable demande si le conseil contribue financièrement au Jerriboire. M. le maire lui explique la politique.
- Une contribuable trouve que la nouvelle politique du ramassage aux 2 semaines l'été des vidanges est très désagréable et amène beaucoup de mauvaise odeur et de présence de vers.

Levée de l'assemblée

À 20 h 50, M. Sébastien Thériault propose la levée de l'assemblée.